

AXE 3 – MESURE 1 – Elaboration de schéma de desserte

Objet de la subvention : Soutien à la réalisation d'une étude permettant de définir les meilleures solutions pour desservir la forêt dans le respect des autres enjeux et usages des espaces boisés et en intégrant la desserte d'autres usages (pastoralisme, tourisme,...).

Bénéficiaires :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes).

Dépenses éligibles :

- Elaboration de schéma de desserte.

Taux de subvention : Jusqu'à 50 % des dépenses éligibles, plafonné à 4 000 €. Le taux de subvention du Département pourra être abaissé en fonction de la mobilisation d'autres financeurs.

Cadre réglementaire : Intervention au titre la solidarité territoriale (article L.7111-10 du Code général des collectivités territoriales).